|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: PL 3** | **Document C25/58-F** |
| **16 mai 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale |
| RAPPORT SUR LES LIEUX PROPOSÉS POUR L'AR-27, LA CMR-27 ET LA RPC31-1 |
| **Objet**À sa session de 2024, le Conseil de l'UIT a pris note de l'intérêt exprimé par l'Administration du Rwanda et l'Administration de la Chine d'accueillir l'AR-27, la CMR-27 et la RPC31-1. Le Bureau des radiocommunications (BR) a communiqué à ces administrations les exigences de l'UIT relatives à l'organisation de ces manifestations. Le Directeur du BR a visité les lieux proposés à Kigali (Rwanda) et à Shanghai (Chine).Le présent document rend compte de l'évaluation des lieux proposés par rapport aux exigences fondamentales imposées par l'UIT pour l'organisation de la CMR-27 et des manifestations connexes.**Suite à donner par le Conseil**Le Conseil est invité à **prendre note** du présent rapport, à **arrêter** le lieu et les dates de la CMR‑27 et des manifestations connexes, et à **approuver** le projet de décision reproduit dans l'[Annexe](#Annex) du présent document.**Liens pertinents avec le plan stratégique**Priorité thématique de l'utilisation du spectre pour les services spatiaux et les services de Terre; élaboration et application des règlements administratifs de l'UIT; attribution et gestion des ressources; plates-formes fédératrices.**Incidences financières**L'UIT doit confirmer ou annuler la réservation du CICG pour la CMR-27 et les manifestations connexes 18 mois avant la date du début des manifestations. Si elle n'est pas annulée avant la date limite et que le CICG n'est pas utilisé en définitive, l'UIT encourra des pénalités progressivement plus élevées (en fonction de la date d'annulation effective) jusqu'à concurrence d'un montant de 1 789 650 CHF correspondant au coût total de la location.\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**Références**[*Numéros 42, 47 et 75 de la Convention*](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts/Convention-F.pdf)*;* [*Résolution 813*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-r/opb/act/r-act-wrc.16-2024-pdf-f.pdf) *(CMR-23); Lettre circulaire* [*CL-24/49*](https://www.itu.int/md/S24-SG-CIR-0049/fr)*;* [*Document C24/64*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0064/fr) *du Conseil;* [*Résolution 1422*](https://www.itu.int/md/S24-CL-C-0125/fr) *(C24) du Conseil.* |

# 1 Considérations générales

La Secrétaire générale a reçu de l'Administration du Rwanda, le 28 septembre 2022, et de l'Administration de la Chine, le 30 mai 2024, des lettres d'invitation officielles concernant l'organisation en 2027 de la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications (CMR‑27) et des manifestations connexes (c'est-à-dire l'Assemblée des radiocommunications de 2027 et la première session de la Réunion de préparation à la CMR-31). Comme il est d'usage, l'UIT a aussi effectué une réservation auprès du Centre international de conférences de Genève (CICG) pour ces manifestations, qui doit être confirmée ou annulée 18 mois avant la date du début de la première des manifestations (c'est-à-dire l'AR-27).

Lors de la session de 2024 du Conseil, il a été convenu que le Directeur du BR visiterait les lieux proposés à Kigali et à Shanghai et rendrait compte des conclusions à cet égard, afin de permettre au Conseil d'arrêter le lieu où se dérouleront la CMR-27 et les manifestations connexes.

Le présent rapport rend compte uniquement de la conformité des sites proposés aux exigences fondamentales relatives à l'organisation de la CMR-27 et des manifestations connexes.

# 2 Visites de site

Le Directeur du BR a visité les sites proposés par le Rwanda et la Chine pendant le mois de février 2025. Le but de ces visites était d'aborder les exigences fondamentales à respecter pour une organisation efficace de la CMR-27 et des manifestations connexes. Une fois le choix du pays et de la ville hôtes arrêté par le Conseil, un accord de pays hôte détaillé indiquant l'ensemble des exigences relatives à la CMR-27 et aux manifestations connexes sera conclu, et des visites de site plus complètes seront organisées, conformément à la pratique habituelle.

Les principaux aspects étudiés au cours des visites ont été les suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| Lieu de la conférence | Flexibilité et capacité des salles de réunion, locaux à usage de bureau, salles de réunion privées, espace d'exposition, capacité et fiabilité du trafic Internet, services aux délégués, appui local au personnel. |
| Hébergement | Sécurité et capacité des hôtels, proximité des hôtels avec le lieu de la conférence. |
| Transports | Vols internationaux desservant la ville, transports locaux avec horaires souples entre les hôtels et le lieu de la conférence. |
| Questions relatives aux visas | Autorisation pour les délégués et le personnel d'entrer sur le territoire et de rester dans le pays pendant toute la durée de la CMR-27 et des manifestations connexes, fourniture par le pays hôte de services d'assistance pour les visas. |
| Internet | Mise à disposition d'un environnement Internet ouvert et sécurisé pour tous les délégués et le personnel de l'UIT, tant sur le site de la CMR-27 que dans les hôtels. |
| Conformité juridique | Respect des règles de l'UIT concernant les voyages du personnel; application des dispositions de la Convention de 1947 sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies. |
| Commodités et services médicaux  | Possibilités de restauration pour les délégués, accès rapide à des services médicaux de qualité en cas d'urgence. |
| Sécurité  | Réputation de la ville d'accueil en matière de sécurité des visiteurs. |

# 3 Lieu proposé par le Rwanda

Le Kigali Convention Centre (KCC), qui a accueilli la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT en 2022, dispose d'un nombre suffisant de salles de conférence de grande dimension ainsi que d'une large terrasse qui pourrait être utilisée pour installer des services de restauration et organiser des réceptions, mais le nombre de salles de réunion de moyenne et petite dimension est insuffisant pour accueillir les nombreuses réunions parallèles nécessaires lors d'une CMR.

Cependant, un centre de conférence supplémentaire, plus petit, qui sera inauguré en 2025, est construit actuellement en face du KCC et sera relié à celui-ci par une passerelle. Le comité d'organisation estime que cette nouvelle installation devrait offrir les salles de réunion supplémentaires nécessaires dont le KCC est dépourvu.

Kigali dispose actuellement d'une capacité de 10 000 chambres d'hôtel, et de nouveaux hôtels sont en cours de construction. En particulier, un nouvel hôtel doit faire partie du nouveau centre de conférence situé en face du KCC.

Huit grandes compagnies aériennes sont présentes à l'aéroport de Kigali. La compagnie nationale (RwandAir) dessert 25 destinations et offrira un rabais de 15% sur les billets d'avion aux délégués de la CMR-27.

Le Rwanda n'exige de visa pour les ressortissants d'aucun pays; tous les visas sont accordés à l'arrivée.

La sécurité des voyageurs est considérée comme l'une des meilleures en Afrique. Des installations médicales seront mises à la disposition des participants.

Le comité d'organisation a assuré qu'une connectivité Internet robuste sera assurée en ajoutant des ressources spécifiques à celles dont dispose déjà le KCC.

Le Rwanda est signataire de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947, ce qui garantit le respect des règles de l'UIT, tant pour ce qui est du personnel que des délégués.

# 4 Lieu proposé par la Chine

Le Shanghai Expo Center est un complexe de haut niveau offrant des installations bien équipées qui répondent largement aux exigences de l'UIT pour l'organisation de la CMR-27. Le complexe regroupe en un seul lieu les salles de conférence grandes, petites et moyennes indispensables, ainsi que le nombre nécessaire de salles de réunion et de bureaux pour le personnel de l'UIT. Il dispose d'installations pour la restauration pouvait accueillir 5 000 délégués et d'espaces pour les réceptions. Il jouxte un hôtel où le pays d'accueil a prévu d'héberger le personnel de l'UIT pendant la CMR-27 et les manifestations connexes.

Shanghai dispose de trois aéroports assurant 1 100 vols quotidiens; la ville est desservie par la plupart des grandes compagnies aériennes. Le comité d'organisation travaillera avec les principales compagnies aériennes chinoises pour offrir des billets d'avion à prix réduit aux délégués de la CMR-27.

En ce qui concerne l'hébergement, la ville compte une offre hôtelière très importante, dans la mesure où elle reçoit 300 millions de visiteurs nationaux et étrangers par an.

Pour les délégués originaires de pays dont les ressortissants doivent obtenir un visa pour entrer en Chine, le comité d'organisation s'est engagé à fournir à tous les participants l'assistance nécessaire pour l'obtention des visas, tout en prenant des dispositions pour accroître le nombre de pays pour lesquels les formalités de visa seront levées.

Shanghai est considérée comme une ville très sûre pour les voyageurs. Des services médicaux seront mis à la disposition des participants dans l'enceinte de l'Expo Center et dans des centres médicaux à proximité.

Le comité d'organisation a assuré qu'une connexion Internet ouverte serait fournie sur l'ensemble du site ainsi que dans tous les hôtels officiels pendant toute la durée de la CMR‑27 et des manifestations connexes.

Le comité d'organisation a proposé d'offrir des repas de midi gratuits à tous les participants pendant toute la durée de la conférence, ainsi que des services de café et de thé disponibles toute la journée.

La Chine est signataire de la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 21 novembre 1947, ce qui garantit le respect des règles de l'UIT, tant pour ce qui est du personnel que des délégués.

# 5 Réservation existante du CICG de Genève

Comme il est d'usage, l'UIT a réservé le CICG à Genève afin d'y organiser la CMR-27 et les manifestations connexes dans l'éventualité où aucune invitation ne serait reçue des États Membres pour l'organisation de ces manifestations. La réservation s'étend du 11 octobre au 12 novembre 2027, cette période couvrant l'AR-27 et la CMR-27.

Il importe de noter que le CICG a durci les conditions applicables à ce type de réservation, et facture désormais des frais de location à taux minoré selon une échelle mobile allant de 20% à 5% du coût total de la location, avec l'obligation stricte pour l'UIT de confirmer ou d'annuler la réservation 18 mois avant la date de début de la manifestation.

En conséquence, si la conférence a lieu à Genève, le coût de la location et des services techniques du CICG s'élèvera à environ 500 000 CHF. Toutefois, si la réservation n'est pas annulée avant la date limite et qu'un contrat est signé, mais que le CICG n'est pas utilisé en définitive pour accueillir l'AR-27 et la CMR-27, l'UIT encourra des pénalités progressivement plus élevées (en fonction de la date d'annulation effective) jusqu'à concurrence d'un montant de 1 789 650 CHF correspondant au coût total de la location.

Il importe de noter que la date limite à laquelle la réservation du CICG doit être confirmée ou annulée est le 11 avril 2026, soit avant le début de la session du Conseil programmée en 2026.

# 6 Préparation de la conférence

La préparation de la CMR-27 et des manifestations connexes nécessite une période préparatoire de deux ans pour garantir le respect de toutes les exigences imposées, notamment quant à la mise à disposition des locaux, des installations et des services indispensables, aux mesures de sécurité et de sûreté, au recrutement de personnel local, aux dispositions en matière de voyages et de transports, etc.

# 7 Conclusion

S'agissant des projets de construction du Rwanda et des installations existantes de la Chine, les deux offres respectent en principe les exigences minimales pour l'organisation de la CMR‑27 et des manifestations connexes.

Étant donné les difficultés inhérentes à l'organisation d'une CMR, chaque administration aurait besoin d'au moins deux ans pour travailler avec l'équipe compétente de l'UIT afin de se préparer comme il convient à accueillir la manifestation. En outre, l'UIT doit confirmer ou annuler la réservation existante du CICG début avril 2026, au plus tard.

En conséquence, le Conseil est invité à arrêter une décision sur le lieu et les dates de la CMR‑27 et des manifestations connexes lors de sa session de 2025, conformément au projet de décision reproduit en annexe du présent document, en tenant compte des lieux proposés et de la réservation existante à Genève, ainsi que des dates déjà réservées pour le CICG.

***Annexe***: *1*

ANNEXe

projet de DéCISION […]

Lieu et dates de la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-27) et de l'Assemblée des radiocommunications (AR-27)

Le Conseil de l'UIT,

notant

que la Conférence mondiale des radiocommunications (Dubaï, 2023), dans sa Résolution 813:

*a)* a décidé de recommander au Conseil de convoquer, en 2027, une conférence mondiale des radiocommunications d'une durée maximale de quatre semaines;

*b)* a recommandé des points à inscrire à l'ordre du jour de cette conférence et a invité le Conseil à arrêter définitivement cet ordre du jour, à prendre les dispositions nécessaires en vue de la convocation de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2027 (CMR‑27) et à engager dès que possible les consultations nécessaires avec les États Membres,

notant en outre

que le Conseil, par sa Résolution 1422 (C24), qui a reçu l'accord de la majorité requise des États Membres de l'UIT, a établi l'ordre du jour de la CMR-27,

décide

que, sous réserve de l'accord de la majorité des états Membres de l'Union, la prochaine Conférence mondiale des radiocommunications aura lieu à [LIEU], du [DATE] au [DATE] 2027, précédée par l'Assemblée des radiocommunications de 2027 (AR-27) du [DATE] au [DATE] 2027,

charge la Secrétaire générale

1 de procéder à une consultation de tous les États Membres concernant le lieu précis et les dates exactes de l'AR-27 et de la CMR-27;

2 d'arrêter, en accord avec le Directeur du Bureau des radiocommunications, toutes les mesures nécessaires à la convocation de la conférence.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_